



Indemnité d 'occupation après une décision judiciaire

Par **eriko**, le **17/08/2013** à **08:14**

Préalablement quelques faits pour situer la demande:

En 2002 mon père est décédé en suisse.
à l'ouverture du testament nous constatons mes soeurs et moi + un demi frère que nous sommes exhérés (équivalent de deshérités °).

10 ans plus tard nous sommes reconnus héritiers réservataires par jugement rendu en novembre 2010.

Le notaire qui a formulé des demandes pour évaluer le montant de la masse successorale(principalement un chalet évalué à 1300000F suisse)à partager à tout récemment formulé une demande d 'indemnité d 'occupation à l'héritière principale sur 10 ans .
Son confrère lui a récemment rappelé que la prescription est à 5 ans .
ne peut on pas présager que le droit d 'une indemnité d 'occupation auquel nous prétendons ne peut être demandé antérieurement à la décision de justice qui nous a reconnue héritiers réservataires seulement à partir de novembre 2010? ;
Sinon cela reviendrait à dire que l'héritière principale aurait eu à provisionner cette indemnité d 'occupation dans l'hypothèse où nous serions reconnus héritiers réservataires ?
Merci pour votre réponse .

Par **eriko**, le **24/08/2013** à **08:57**

je n 'obtiens aucune réponse au problème posé .
est ce qu 'un bénévole pourrait m 'en donner l 'explication
Dans l 'attente de vous lire.